

L'Assurance retraite poursuit son activité et reste en contact avec ses assurés pendant la nouvelle période de confinement

Paris, le 9 novembre 2020

L'Assurance retraite tient à rassurer ses assuré(e)s : les dossiers continuent à être traités et toutes les retraites seront mises en paiement à la date prévue. L'accueil physique en agence reste même possible pour aider les assurés les plus fragilisés.

L'Assurance retraite encourage ses assurés à poursuivre leurs démarches retraite, dans un souci de continuité de service et de traitement efficace de leur dossier, et propose donc plusieurs dispositifs pour maintenir le contact avec eux.

Rendez-vous

L'accueil physique* en agence reste possible sur rendez-vous dans des volumes restreints afin de préserver la santé de tous. Il est prioritairement réservé aux assurés qui risqueraient, compte tenu de l'urgence de leur dossier, de se retrouver fragilisés économiquement.

Les rendez-vous seront donc prioritairement assurés par visioconférence et par téléphone.

Services et contacts dématérialisés

L'Assurance retraite est mobilisée et met à disposition gratuitement 23 services en ligne et toutes les informations nécessaires sur son site www.lassuranceretraite.fr pour accompagner au mieux les assurés dans leurs démarches.

Les conseillers retraite de l'ensemble des caisses du réseau peuvent être contactés en utilisant le service « Poser une question » en se connectant via l'espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr

Contacts téléphoniques

Il est aussi possible de joindre un conseiller en composant le 3960, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 (service 0,06 €/min + prix appel). Depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile, c'est le 09 71 10 39 60 qui doit être composé.

**Comme dans tous les lieux publics clos, le port du masque est obligatoire en agence. Les gestes barrières sont également en vigueur.*

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. . Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 11 millions d'espaces personnels créés !